

Dispositif Amorce de Parcours

Objectif(s)

- Pouvoir se ré-inscrire dans une dynamique personnelle et professionnelle et améliorer leur confiance en soi.
- Acquérir, renforcer ou développer les compétences nécessaires à une insertion durable (maîtrise des codes professionnels, compétences à s'orienter)
- Émettre grâce à l'ouverture du champ des possibles et à l'accompagnement proposé, des choix d'orientation éclairés et raisonnés, en prenant en compte leurs potentialités mais aussi les réalités du monde du travail.
- Élaborer, en fin de parcours, un plan d'actions déclinant les actions à engager pour concrétiser leurs projets d'accès à la qualification ou directement à un emploi avec l'appui du prescripteur.

Durée

En moyenne 420h de formation soit environ 3 mois, avec un minimum de 30h (150h rémunération) et un maximum de 600h.

Le parcours proposé intègre une proportion significative d'heures en entreprise qui sera déterminée en fonction des besoins de chaque stagiaire. Entre 30 et 50% de la durée totale du parcours et 2 stages obligatoires

Public concerné :

Personne en recherche d'emploi, âgée de plus de 16 ans et rencontrant des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi.

Pré-requis :

Disposer des documents obligatoires à la constitution de votre dossier de rémunération.
Reconnaître le besoin d'un accompagnement pour construire un projet professionnel.
Montrer de l'intérêt pour une démarche collective de formation.

Modalité et délais d'accès

Deux modalités d'accès à la formation sont possibles :

-> La prescription, via les organismes habilités à prescrire : les Missions Locales, les agences France Travail, les PLIE, les CAP Emploi, les conseillers insertion des Départements, les SIAE...

-> L'auto-positionnement en vous inscrivant directement via CMAFormation.

Le recrutement s'effectue dans le cadre d'une information collective suivie d'un entretien individuel. Le démarrage de la formation a lieu en moyenne 15 jours après cette information collective si l'effectif minimum requis de 10 personnes est atteint

Conditions d'accès

Tarif/Financement : Le coût de votre prestation est pris en charge par le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine. Aucun reste à votre charge.

Statut :

Vous serez « Stagiaire de la formation professionnelle » et bénéficierez à ce titre d'une rémunération. La constitution de votre dossier de prise en charge sera réalisée en amont de votre entrée en formation.

Organisation

La formation Amorce de Parcours se déroule à temps plein, et possibilité de temps partiel, avec une alternance de séquences en centre de formation et en entreprise.

Modalités pédagogiques

UNE PÉDAGOGIE ATTRACTIVE BASÉE SUR :

L'individualisation (durée des parcours et des modules, désignation d'un référent de parcours unique pour chaque stagiaire, prise en compte des besoins particuliers et des difficultés d'apprentissage, acculturation douce vers

-> Une approche par compétences

-> Une approche combinant dimension collective et dimension individuelle

- > Des situations pédagogiques diversifiées
- > Un accompagnement personnalisé durant tout le parcours
- > Une différenciation pédagogique
- > Une approche graduelle/processus d'acculturation douce
- > Un accompagnement lors des stages en entreprise
- > Une vigilance particulière portée à la mesure du degré d'aboutissement du parcours
- > Une collaboration avec les prescripteurs tout au long du parcours

CONTENU & DÉROULEMENT

Module Remobilisation Formation

- > Consolider le parcours de formation sur l'ADP.
- > Identifier les compétences professionnelles, les aptitudes personnelles mais aussi les contraintes et de rechercher et de mettre en place avec le soutien de l'équipe pédagogique les moyens et solutions adaptés pour les lever.

Ce module vise également la restauration de l'image de soi et le développement de l'autonomie personnelle et des compétences transverses nécessaires à l'intégration dans le monde professionnelle. (ex d'activité: Projet Collectif - 1visite d'entreprise)

Module Projection Professionnelle

- > Permettre d'affiner l'orientation professionnelle afin de pouvoir déterminer des choix d'orientations éclairées au vu de la réalité socio-économique.
- > Développer et mettre en œuvre les compétences pour pouvoir les orienter tout au long de leur vie.

Module Construction Professionnelle

- > Construire un parcours d'accès à la qualification ou à l'emploi dans le domaine professionnel que validé au préalable.

Contenus Transverses Obligatoires

- > Sensibilisation citoyenne à la transition énergétique, écologique et sociétale (7h max).
- > Sensibilisation aux valeurs de la République, à l'éducation citoyenne et à la prévention des violences sexuelles et sexistes (7h max).
- > Sensibilisation aux enjeux du numérique (4 heures max).

Suivi -Evaluation

Un bilan intermédiaire sera réalisé afin de faire le point sur la progression et les difficultés éventuelles, mettre en place des aménagements nécessaires, réactualiser vos objectifs. Sous réserve de disponibilité ce bilan pourra avoir lieu en présence du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Un bilan final sera réalisé en fin de parcours en présence des prescripteurs, du Conseil Régional, bilan lors duquel un travail collectif réalisé par l'ensemble des bénéficiaires sera présenté.

Une attestation d'acquis de compétences **vous sera remise ainsi qu'**une attestation de fin de formation, et une attestation pour chaque module spécifique effectuée.

Afin de connaître votre avis, nous vous proposerons de compléter un « Document d'avis de satisfaction ».

Après la formation :

Un suivi à 6 mois après la fin de la session, sera effectué par la Région afin de prendre connaissance de votre situation et de l'avancé, s'il y a lieu, dans le cadre de votre plan de formation.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Adaptation du parcours aux particularités des bénéficiaires en situation de handicap, en aménageant les points suivants :

Accessibilité

- Les modalités pratiques d'accueil, d'intégration : visite personnalisée des locaux et recommandations spécifiques du formateur référent...
- Le rythme de la prestation : volume horaire du/des temps adaptés, fréquences et durée des rendez-vous selon les difficultés personnelles, le traitement médical, la fatigabilité, etc.

Le recours à des intervenants et/ou dispositifs extérieurs et complémentaires comme les AS de l'AGEFIPH, sur demande du prescripteur.

Lieux d'intervention

Dpt 33 : Libourne - Dpt 86 : Châtelleraut

Contact

Châtelleraut / Libourne : contact@asfel.fr / 05.19.29.00.50
